

## COMPTE RENDU DU CTPD DU 18 MAI 2010

Le CTPD s'est tenu le 18 mai 2010, sous la présidence de M. Roche, Mme Reisman étant de nouveau absente de cet organe de discussion entre la Direction et les syndicats. Tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été abordés :

### 1. POINT D'INFORMATION SUR LE DUERP

Le document unique d'évaluation des risques professionnels ou DUERP a pour objectif de recenser l'ensemble des risques professionnels au sein de la DRFiP et de les coter en fonction de l'intensité de risque qu'ils impliquent.

Un groupe de travail sur le sujet entre la direction et les agents a été réuni à plusieurs reprises entre septembre 2009 et novembre 2009. Leurs conclusions ont pris la forme d'une maquette recensant et hiérarchisant les risques susceptibles d'apparaître au sein des services.

Entre la mi-novembre 2009 et la fin janvier 2010 ( ? ), sur la base de cette maquette, les chefs de services ont procédé au recensement des risques de leur unité. En tout un peu plus de 2700 risques ont été relevés.

Les principaux risques sont les suivants :

- psychosociaux : 27 % ;
- ambiances physiques : 10 % ;
- chute de plain pied : 7% ;
- équipement de travail : 7 %.

Ces risques ont ensuite été cotés en fonction de leur gravité :

- 14 % sont jugés intolérables ;
- 21 % substantiels ;
- 31 % modérés ;
- 21 % tolérables.

13 % des risques sont non cotés.

Afin de faire face à ces risques un programme de prévention comprenant une cinquantaine d'actions a été élaboré. En outre, selon la Direction, des actions de formation et d'information sur les mécanismes existants de lutte contre les risques vont être mises en place. La Direction prévoit également une mise à jour du DUERP dans les années à venir au moins une fois par an.

FO-DGFIP Nord a souhaité profiter de la discussion des risques professionnels pour dénoncer le fait que les DTA relatifs à l'amiante ne sont pas fiables et a exigé qu'un désamiantage systématique soit opéré dans les bâtiments de la DRFiP. FO s'oppose également à la généralisation des open-space qui précarisent les conditions de travail des agents. Cette problématique s'inscrit dans une autre plus large qui est celle de l'augmentation constante des risques psycho-sociaux. FO met à nouveau la Direction en garde contre l'évolution actuelle de la DRFiP en matière d'emplois. Enfin, elle a souligné que 41 % des risques sont considérés comme graves ou très graves. La dégradation

des conditions de travail est nettement plus liée aux effectifs temporairement ou chroniquement insuffisants qu'à des problèmes organisationnels .

## **2. PRESENTATION DE LA NOTE D'ORIENTATION NATIONALE POUR 2010** **« HYGIENE, SECURITE ET PREVENTION MEDICALE »**

Cette note, du 9 avril 2010, synthétise les orientations nationales pour 2010 en matière d'hygiène, de sécurité et de prévention médicale, qui ont été débattues en séance institutionnelle du comité d'hygiène et de sécurité ministériel ( CHSM), le 3 décembre 2009.

La politique ministérielle en matière de santé et sécurité au travail s'inscrit dans le cadre des évolutions législatives et réglementaires, de l'accord « santé et sécurité au sein de la fonction publique » de novembre 2009. Elle tient compte également des réflexions initiées par le ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville notamment à l'occasion de l'élaboration du plan « santé au travail 2010-2014 ».

Classiquement, la première partie identifie les axes prioritaires d'actions des CHSDI au sein de nos ministères pour 2010 : risques psychosociaux, substances cancérigènes, mutagènes dangereuses pour la reproduction dont l'amiante (CMR), troubles musculo-squelettiques (TMS). La deuxième partie de la note d'orientations 2010 vise à ancrer de façon pérenne cette démarche de prévention avec comme ambition d'aboutir à une véritable culture de la prévention. Cette politique ministérielle est appuyée de moyens, qui sont évoqués en troisième partie.

La Direction prévoit d'inscrire au catalogue de l'IGPDE des formations sur le document unique, qui seront accessibles à tous.

Le rapport d'évaluation de la formation de formateur au document unique tout comme le diagnostic préalable à son informatisation ont également confirmé la nécessité d'une réflexion sur le rôle de l'Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de Sécurité (ACMO). Actuellement, le département du Nord compte un ACMO à temps plein et deux à temps partiel. Le projet d'avoir deux ACMO à temps plein est à l'étude.

Enfin, la direction rappelle que le budget global du comité d'hygiène et de sécurité est de 683 000 euros environ.

## **3. TRANSFERTS D'EMPLOIS RELATIFS AUX SIP MIS EN PLACE AU 1<sup>ER</sup>** **JUILLET 2010**

Les transferts d'emplois relatifs aux SIP mis en place au 1<sup>er</sup> juillet 2010, sont résumés dans les tableaux ci-dessous. Ils ne concernent que la filière fiscale.

	Date d'effet	Structure d'origine	Service bénéficiaire (SIP de rattachement de la cellule dédiée « accueil »)
<b>Site de LOMME</b>			
Emplois B	1 <sup>er</sup> juillet	- 1 B résidence - 1 B SERCO	+ 2 B SIP de Lille Ouest (ORDOC/ACCUEIL)
Emplois C	1 <sup>er</sup> septembre	- 1 C CDI SAID Lille Haubourdin	+ 1 B SIP de Lille Ouest (ORDOC/ACCUEIL) transfert et requalification
<b>Site de Lille Cité</b>			
Emplois B	1 <sup>er</sup> juillet	- 3 B Résidence	+ 3 B SIP Grand Lille Est (ORDOC/ACCUEIL)
	1 <sup>er</sup> septembre	- 1 B CDI SAID CSP Grand Lille Est	+1 B SIP Grand Lille Est (ORDOC/ACCUEIL)
	1 <sup>er</sup> septembre	- 1B résidence	+ 1 A (adjoint) Résidence
Emplois C	1 <sup>er</sup> septembre	- 1 C CDI SAID Grand Lille Est	+ 1 B SIP Grand Lille Est (ORDOC/ACCUEIL) requalification
		- 1 C CDI SAID Lille Nord	+ 1 B SIP Grand Lille Est (ORDOC/ACCUEIL) transfert et requalification

	Date d'effet	Structure d'origine	Service bénéficiaire (SIP de rattachement de la cellule dédiée « accueil »)
<b>Site de ROUBAIX</b>			
Emplois B	1 <sup>er</sup> juillet	- 2 B résidence	+ 2 B SIP de Roubaix Nord (ORDOC / ACCUEIL)
Emplois C	1 <sup>er</sup> juillet	- 1 C CDI SAID Roubaix Sud	+ 1 C SIP de Roubaix Nord (ORDOC / ACCUEIL)
	1 <sup>er</sup> juillet	- 3 C CDI SAID Roubaix Nord	+ 3 C SIP de Roubaix Nord (ORDOC / ACCUEIL)
	1 <sup>er</sup> septembre	- 1 C CDI SAID de Roubaix Sud	+ 1 B SIP de Roubaix Nord (ORDOC / ACCUEIL) transfert et requalification
	1 <sup>er</sup> septembre	- 1 C CDI SAID de Roubaix Nord	+ 1 B SIP de Roubaix Nord (ORDOC/ACCUEIL) requalification
<b>Site de VALENCIENNES</b>			
Emplois B	1 <sup>er</sup> juillet	- 1 B SERCO - 1 B Relations publiques	+ 2 B SIP Val. Val de Scarpe (ORDOC / ACCUEIL)
Emplois C	1 <sup>er</sup> juillet	- 1 C CDI SAID Val Val de Scarpe - 1 C CDI SAID Val. La Rhonelle	+ 2 C SIP Val. Val de Scarpe (ORDOC / ACCUEIL)
	1 <sup>er</sup> septembre	- 1 C Relations publiques	+ 1 B SIP Val. Val de Scarpe (ORDOC/ACCUEIL) requalification

FO étant opposée à la mise en place des SIP, vos représentant ont voté contre.

#### **4. POINT D'INFORMATION SUR LA CAMPAGNE DE NOTATION 2009 (FILIERE FISCALE ET FILIERE PUBLIQUE)**

Malgré le discours officiel répétant à chaque occasion que la fusion se déroule idéalement et qu'elle est pratiquement aboutie, force est de constater que les pratiques en matière de notation sont encore fortement différenciées et ce à de multiples niveaux (degrés de notation, attribution et valeur de la note 0,01, instances compétentes en matière de recours, etc.). L'harmonisation des pratiques liées à la mise en place des statuts fusionnés sera difficile.